

la commande de ces avions, du fait qu'ils étaient construits dans la circonscription du premier ministre à Montréal—ce ne peut être que l'unique raison—on a décidé de continuer à les construire bien que notre aviation n'en ait nul besoin. On en a même envoyé quelques-uns en Europe à titre publicitaire pour voir s'ils pourraient servir. Mais non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Peut-être le député s'écarte-t-il un peu de la motion à l'étude. Il semble soulever une question relative à la politique de défense nationale du gouvernement. J'aimerais qu'il revienne à la motion en question et à l'amendement que nous débattons.

L'hon. M. Hees: Je me sers simplement de cet exemple pour montrer que le gouvernement dispose de fonds qu'il peut utiliser à sa guise. Il a choisi d'utiliser ceux-ci pour financer un projet créateur d'emplois dans la ville du premier ministre. Il serait bien préférable, à mon avis, de traiter justement, honnêtement et équitablement les anciens soldats percevant des allocations d'anciens combattants. Le coût serait infiniment moindre et les résultats infiniment meilleurs. Je cite cet exemple pour montrer que l'argent ne manque pas.

Le ministre devrait persuader ceux de ses collègues qui adoptent une attitude parcimonieuse à l'égard de nos anciens combattants d'utiliser immédiatement une partie de cet argent pour en augmenter les allocations comme elles auraient dû l'être en fonction de la hausse du coût de la vie depuis quatre ans. Il devrait les persuader de permettre à ces gens de gagner le plus possible en sus de leurs allocations et les traiter ainsi équitablement comme ils le méritent tant, au nom des nos concitoyens dont les activités ont assuré la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, en suivant ce débat, j'imagine qu'au cours des siècles, tous les gouvernements, tous les royaumes, toutes les principautés, tous les Parlements et tous les ministres se sont trouvés en face du même dilemme. C'est de l'histoire ancienne. Arrien, dans sa relation des guerres d'Alexandre le Grand, raconte que, lorsque le grand chef de guerre macédonien s'est adressé à ses troupes immédiatement avant leur retour au foyer, il leur a dit: «J'ai pourvu à vos besoins et j'ai dressé des statues à vos morts; je vous ai couverts de l'or du butin conquis en Syrie, en Inde et en Chine.» Et c'est bien ce qu'il a fait. Mais l'historien poursuit en disant qu'arrivés chez eux, les soldats s'aperçurent que l'or avait disparu et que la plupart d'entre eux vécurent par la suite dans une abjecte pauvreté.

Les armées de Napoléon ne partagèrent pas un sort plus enviable, non plus que les armées de Wellington. Mais c'était autrefois. A notre époque, nous parlons de récompenses et d'indemnités. Et ce n'est pas de cela dont nous parlons actuellement. Le député de Waterloo (M. Saltsman) prétend qu'il s'agit d'un sombre complot de la part du ministre pour utiliser les pensions des anciens combattants dans la lutte du gouvernement contre l'inflation. C'est inepte; il ne s'agit pas du tout de cela.

Je tiens à féliciter le ministre d'être resté ici pendant le débat, comme il se devait de le faire. Il s'agit ici de millions de personnes, d'une question qui exige une nouvelle façon de penser, une nouvelle tournure d'esprit. Je ne suis pas du tout d'accord avec le rapport du comité Woods. L'ennui c'est que les commissions, au lieu d'aborder un problème d'une façon inédite, finissent toujours par se réunir et dire: Voyons d'abord la législation actuelle. Puis, à partir du *statu quo*, elles modifient, elles fendent les cheveux en quatre; on n'aborde pas la question d'une façon nouvelle.

Il en va de même ici. Nous avons entendu des discours à la Chambre aujourd'hui au cours desquels des députés ont supplié le gouvernement d'avoir des égards envers les anciens combattants. Comment ose-t-on supplier en leur nom? Qui leur a demandé de supplier ainsi? Quand on supplie, on diminue la dignité d'un homme. Personne ne leur a donné le droit de supplier; les anciens combattants ne veulent pas que les députés quêtent quoique ce soit du ministre. Les anciens combattants n'ont mandaté personne à demander l'aumône. Ce n'est pas là la question. C'est ici que nous avons fait fausse route même si, année après année, quelqu'un se sent obligé de quêter plus d'argent auprès du gouvernement. D'où tient-on le droit de le faire? Qui en a donné le droit? Il n'est pas question de charité ici. Ce que les anciens combattants veulent c'est justice, pas des aumônes, pas des égards en retour de leurs services à la guerre.

Ce qui m'étonne c'est qu'après la guerre, le gouvernement libéral, adoptant l'attitude convenable, s'est engagé à permettre aux anciens combattants d'aller à l'université, de poursuivre leurs études, de se loger convenablement, et ainsi de suite. Mais pas parce qu'on avait tendu la main; pas en guise de récompense pour avoir fait la guerre. On parlait du fait que les anciens combattants avaient été absents. Ils auraient pu rester ici, travailler, poursuivre des études universitaires, gagner de l'argent, s'acheter une maison, une voiture et des meubles.

• (9.30 p.m.)

L'indemnité était ainsi conçue: le gouvernement reconnaissait qu'ils avaient contribué à assurer la sécurité du pays et, en conséquence, aidait à les placer sur le même pied que ceux qui n'avaient pas été membres des forces armées. Voilà le principe dont on s'inspirait. Mais lorsqu'il s'est agi de pensions, le gouvernement est revenu à la vieille formule des dons. Pourquoi n'est-il pas allé un peu plus loin? Pourquoi le principe de l'ouvrier non spécialisé? Y a-t-il lieu de penser que l'ancien combattant moyen n'aurait pas été plus heureux? Non, il n'y avait pas lieu de penser cela. Pourtant cette disposition fut adoptée en 1918 et les diverses commissions qui se sont succédées depuis l'ont approuvée, car il était tellement plus facile d'en rester au même montant plutôt que de s'efforcer d'opérer des changements.

Le montant maximum devrait être l'équivalent du montant moyen du salaire gagné par l'ensemble des anciens combattants qui travaillent. Ce serait là un montant équitable. J'espère que le ministre écoute, car ce serait pour le gouvernement l'occasion d'ouvrir la voie à l'idée d'un revenu annuel garanti. Nous avons affaire ici à un groupe qui demande à être traité sur le même pied que d'autres. C'est un groupe discipliné. Personne n'ose-